

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL601

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 36 BIS

A l'alinéa 19, après le mot : « absence », insérer les mots : « ou de l'insuffisance »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.